



Covid-19 : le port du masque obligatoire dans les établissements scolaires à la rentrée

Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, a réaffirmé que tous les enfants reprendraient l'école le 1er septembre, excluant un report. La communauté éducative l'attendait, c'est chose faite : Jean-Michel Blanquer a affirmé, jeudi 20 août, que le port du masque serait « systématique à partir du collège » « et pas seulement quand il n'y a pas de distance physique ». Un tour de vis par rapport à la dernière version du protocole sanitaire de l'éducation nationale, diffusé le 20 juillet dans les académies, qui déclarait le masque obligatoire uniquement « lorsqu'une distanciation d'un mètre ne peut être garantie ».

Alors que les inquiétudes se faisaient de plus en plus audibles dans la communauté éducative ces derniers jours, le ministre de l'éducation nationale a en outre réaffirmé que tous les enfants reprendraient l'école le 1er septembre, excluant le report de la rentrée réclamé par le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le premier degré. « L'éducation n'est pas une variable d'ajustement, ni de nos sociétés ni d'une crise sanitaire », a-t-il martelé, tout en admettant des « exceptions locales » à l'échelle d'un établissement ou d'un territoire.

Il a par ailleurs rappelé que l'institution avait prévu, depuis le mois de juillet, « tous les types de situation » en fonction du niveau de circulation du virus, pour déclencher au besoin un accueil des enfants par roulements – avec enseignement à distance – ou la fermeture temporaire d'un établissement. Une lettre envoyée dans la soirée du 20 août ainsi qu'une vidéo diffusée sur YouTube rappellent aux enseignants que le « plan de continuité pédagogique » est disponible en ligne.

De nombreux points en suspens

Jean-Michel Blanquer a donc durci la ligne sur la question des masques, à la demande générale. « C'est un peu plus clair que dans la dernière version du protocole », se félicite Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT. « C'est la principale annonce de ce soir et c'est ce que l'on attendait », ajoute Sophie Venetay, du SNES-FSU, tout en pointant le problème de la fourniture des masques pour les familles les plus démunies.

Cet aspect fait aussi vivement réagir la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et les deux organisations réclament la mise à disposition gratuite de masques pour les enfants de plus de 11 ans. Interrogé sur la capacité de l'éducation nationale à fournir des stocks, Jean-Michel Blanquer a assuré que les personnels seraient équipés. En revanche, les élèves de plus de 11 ans doivent venir avec leur masque, « comme on vient avec sa trousse », a-t-il ajouté.

Pour les organisations syndicales, le discours ministériel laisse cependant de nombreux points en suspens. Jean-Michel Blanquer a présenté le port du masque systématique comme un « ajout » en réaffirmant la viabilité du protocole sanitaire existant, qui se fonde sur des recommandations données par le Haut conseil de la santé publique au début du mois de juillet. Ce texte rappelle les gestes barrières et précise que la distance sociale n'est plus obligatoire « lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves ». En outre, les brassages et regroupements doivent être limités « dans la mesure du possible ».

« Tout est prêt », si besoin, pour l'enseignement à distance

Mais certains exigent déjà la réécriture d'un texte national. « Le ministre est allé clairement plus loin que le protocole du mois de juillet, qui doit être réécrit et être le plus clair possible pour les personnels », juge Catherine Nave-Bekhti. « Le ministre a-t-il dit qu'il y avait un changement de protocole ? Je n'ai pas réussi à le savoir clairement, s'étonne à son tour Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa. Quand on dit que tous les adultes porteront un masque, on comprend qu'il en va de même de la maternelle jusqu'au lycée. » Mais tel n'est pourtant pas le cas, l'entourage du ministre ayant précisé par la suite que le masque était « recommandé mais pas obligatoire » pour les adultes travaillant à l'école maternelle.

L'autre point de crispation reste la capacité du système scolaire à basculer, si besoin est, dans l'enseignement à distance. Devant les téléspectateurs de France 2, le ministre s'est voulu rassurant, annonçant que « tout est prêt » « Ce qui est prêt », relativise Stéphane Crochet, c'est le plan de continuité pédagogique pris par le ministère. Les équipes, elles, n'ont absolument pas eu le temps de voir comment le mettre en œuvre. » Il rappelle que lors des précédentes reprises en mai et juin, le choix de renvoyer les élèves vers des plates-formes numériques ministérielles n'a pas été fréquent, les enseignants préférant travailler sur les ressources qu'ils ont conçues eux-mêmes.

« Beaucoup de zones d'ombre persistent sur l'organisation concrète de la rentrée : la question des internats et de la cantine, notamment, n'est pas tranchée », rappelle en outre Sophie Venetitay. Il s'agit, dans les deux cas, de lieux stratégiques où se croisent les élèves. « Le ministre affirme qu'il faut limiter le brassage mais ne l'interdit pas, pointe Guislaine David, du SNUipp. A la cantine par exemple, les enfants seront mélangés »

Equation insoluble

Les acteurs de l'école convergent ainsi vers le même point noir : le ministre de l'éducation nationale a voulu réaffirmer l'importance du retour généralisé à l'école « en présentiel », que tous appellent de leurs vœux. Mais en pratique, celui-ci ne peut avoir lieu sans tordre le cou à certaines précautions. « A partir du moment où on veut tous les élèves à l'école, la distanciation sociale et le non-brassage des élèves deviennent impossible », tranche Philippe Vincent, du SNPDEN-UNSA.

Comme le rappelle Didier Lepelletier, médecin hygiéniste et membre du Haut conseil de la santé publique, il ne fait aucun doute que « c'est l'école qui a la logistique la plus difficile », quand les étudiants peuvent suivre une partie des cours en ligne et les entreprises basculer certains salariés en télétravail. L'école seule est face à l'insoluble équation de devoir accueillir chacun, tout en garantissant la sécurité de tous.

Et puisque la rentrée du 22 juin n'avait pas vu le retour de tous les élèves, celle de septembre fait figure de crash test. « L'institution fait le pari de la reprise massive, analyse encore Philippe Vincent. S'il faut, par endroits, mettre en place des règles plus drastiques, cela sera fait au cas par cas. » Mais d'autres sont moins optimistes. « Il n'est pas impossible que d'ici le 1^{er} septembre la situation sanitaire évolue », craint Jean-Rémi Girard au SNALC, qui prévient que l'école pourrait être rattrapée par « la double nécessité du masque plus de la distanciation physique, comme le Haut conseil à la santé publique commence à le recommander » – préoccupé qu'il est par la transmission via aérosols viraux, ces particules contaminées qui s'accumulent dans l'air.

Violaine Morin et Soazig Le Nevé